

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2018

Convocation en date du 02 mars 2018.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 8 mars 2018, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, CADREN Vincent, CHARTIER Thierry.

Absents excusés : ALLAIN Valérie (procuration à Joël LE JEUNE), JACOB Daniel (procuration à Jean-Michel LANDOUAR), MEDIANE Viviane (procuration à Jeanne LE GRAND), CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents : MADEC Dominique, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian.

Conformément à l'article 2121-17 du CGCT, le conseil peut valablement délibérer, après 2^{ème} convocation suite à absence de quorum en 1^{ère} réunion (le 1^{er} mars 2018).

- SEANCE BUDGETAIRE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil a examiné les comptes administratifs 2017, conformes aux comptes de gestion du receveur municipal. Ils ont été votés à l'unanimité.

▪ Compte administratif Commune

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 267 432.62 €
	Recettes	1 614 639.06 €
		+ 99 728.11 € excédent reporté

Soit un excédent année n de 347 206.44 €
et un résultat cumulé de 446 934.55 € duquel on prélève 430 490.35 € pour une affectation aux investissements 2018. Reste donc à reprendre au BP 2018 un excédent de 16 444.20 €.

INVESTISSEMENT	Dépenses	756 198.55 €
		- 317 918.35 € déficit reporté
	Recettes	850 626.55 €

Résultat année n : + 94 428.00 €
et un résultat cumulé : - 223 490.35 €

▪ **Détail compte administratif Commune**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 267 432.62 € réparties comme suit :

➤ Charges à caractère général	322 173.03 €
➤ Charges de personnel	607 162.74 €
➤ Atténuation de produits	21 948.00 €
➤ Autres charges de gestion courante	175 983.67 €
➤ Charges financières	56 087.14 €
➤ Charges exceptionnelles	334.74 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	83 743.30 €
Total	1 267 432.62 €

Recettes : 1 764 593.20 € réparties comme suit :

➤ Atténuations de charges	35 822.89 €
➤ Produits des services du domaine	108 879.27 €
➤ Impôts et taxes	793 728.84 €
➤ Dotations, subventions et participations	470 631.42 €
➤ Autres produits de gestion courante	85 142.35 €
➤ Produits financiers	1.44 €
➤ Produits exceptionnels	21 095.26 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	99 337.59 €
Sous-total	1 614 639.06 €
➤ Excédents antérieurs reportés	99 728.11 €
Total	1 714 367.17 €

Soit un excédent année n de 347 206.44 € et un résultat cumulé de 446 934.55 € duquel on prélève 430 490.35 € pour une affectation aux investissements 2018. Reste donc à reprendre au BP 2018 un excédent de 16 444.20 €.

TAUX D'IMPOSITION

➤ Taxe d'habitation	15,94
➤ Foncier bâti	20.84
➤ Foncier non bâti	72.99

Ces taux sont sans augmentation depuis 2009.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 074 116.90 €

➤ Emprunts et dettes	208 386.31 €
➤ Subventions d'équipement versées	0.00 €
➤ Immobilisations incorporelles	7 745.49 €
➤ Immobilisations corporelles	427 007.30 €
➤ Immobilisations en cours	1 802.16 €
➤ Subv. d'équipement versées	5 829.70 €
➤ Opérations d'ordre en sections	99 337.59 €
➤ Opérations patrimoniales	6 090.00 €
Sous-total	756 198.55€
➤ Déficit reporté	317 918.35 €
Total	1 074 116.90 €

Recettes : 595 621.88 €

➤ Excédent fonctionnement capitalisé	413 618.35 €
➤ Dotations, fonds divers	73 849.95 €
➤ Subventions d'investissement	72 929.97 €
➤ Emprunts et dettes	200 394.98 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	83 743.30 €
➤ Opérations patrimoniales	6 090.00 €
Total	850 626.55 €

Soit un résultat année n : + 94 428.00 €

et un résultat cumulé : - 223 490.35 €

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

En section de **fonctionnement** :

Les charges à caractère général, malgré une maîtrise des charges, sont en augmentation de 11.53% par rapport au CA 2016 en raison de la hausse des combustibles et surtout des fournitures de petits équipements pour la réalisation des travaux en régie (camping et espace de loisirs principalement).

Les charges de personnel sont en baisse de 3 % malgré le remplacement des deux agents en longue maladie (compensation partielle en atténuation de charges) et l'embauche d'un contractuel, en renfort au service technique, durant 7 mois.

Compte tenu des transferts de compétences, l'attribution de compensation payée à Lannion-Trégor Communauté est de 18 605 €.

Les charges de gestion courante sont en hausse de 12.4% par rapport au CA 2016, en particulier du fait des paiements au SIVU Aod ar Brug pour le centre aéré (soit 38 534 €) mais avions payé moins en 2016 (19 771 €) car trop payé en 2015 (41 005 €).

Les subventions aux budgets annexes sont stables :

- Caisse des Ecoles (pour la cantine et la garderie) 56 000 €
- CCAS 4 500 €
- Port de Plaisance 1 200 €

En recettes, les dotations de l'État baissent de 1.64%. Elles avaient déjà baissé de 4.82 % en 2016. Les attributions de péréquation et compensation sont en hausse de 41.18% (37 820 € perçus contre 26 789 € en 2016 et 36 260 € en 2015).

Le produit des impôts locaux augmente de 1.97% par rapport à 2016 (sans hausse des taux mais avec l'augmentation de la matière imposable dûe aux constructions nouvelles)

En section d'**investissement**,

Les principales dépenses ont concerné :

- l'espace de loisirs de Keravilin pour 149 545 €
- l'achat d'un tracteur-remorque + matériel pour le service technique (86 323 €)
- le solde du programme de voirie 2016 pour 57 443 €

- le programme de voirie 2017 (61 327 €) pour la voie des 4 chemins à Toull an Drask et les eaux pluviales de la rue Marguerite Allain-Faure et de Kernevez
- à l'église de Locquémeau (22 610 €) pour les travaux de restauration du chœur et de la sacristie
- à la salle Louis Cado, l'achat de tables, chaises et réfrigérateur (8 191 €)
- le solde des travaux du cimetière de Locquémeau (8 112 €)
- au camping, la suite de la réfection complète du bloc sanitaire n° 1 (5 330 €)
- l'étude de la révision du PLU pour 5 790 €
- l'acquisition de 2 radars pédagogiques pour 5 080 €
- de la signalisation pour 4 130 €
- et les travaux en régie réalisés par le service technique (76 673 €) au camping, à l'espace de loisirs de Keravilin, dans les logements, etc.

L'aménagement de Kerguerwen, faute de financement DETR en 2017, est reporté à 2018.

A noter que l'emprunt de 308 000 € prévu au budget n'a été réalisé que pour 200 000 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES

▪ **Camping municipal**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	84 145.37 €
	Recettes	82 533.72 €
		+ 27 362.70 € excédent reporté

Résultat année n : - 1 611.65 €
et un résultat cumulé : + 25 751.05 €

▪ **Pompes du port de pêche**

EXPLOITATION	Dépenses	58 225.23 €
	Recettes	63 353.41 €
		+ 965.32 € excédent reporté

Résultat année n : + 5 128.18 €
et un résultat cumulé : + 6 093.50 € sans besoin d'affectation aux investissements 2018.

INVESTISSEMENT	Dépenses	0.00 €
	Recettes	2 262.56 €
		+ 6 623.24 € excédent reporté

Résultat année n : + 2 262.56 €
et un résultat cumulé : + 8 885.80 €

- **Eau potable**

EXPLOITATION	Dépenses	42 822.63 €
	Recettes	79 756.00 € + 85 237.14 € excédent reporté

Résultat année n : + 36 933.37 €

et un résultat cumulé : + 122 170.51 € sans besoin d'affectation aux investissements 2018.

INVESTISSEMENT	Dépenses	6 933.61 €
	Recettes	18 997.94 € - 3 623.12 € déficit reporté

Résultat année n : + 12 064.33 €

et un résultat cumulé : + 8 441.21 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU PORT DE PLAISANCE

- **Port de Plaisance**

EXPLOITATION	Dépenses	27 101.35 €
	Recettes	29 459.89 € + 3 059.92 € excédent reporté

Résultat année n : + 2 358.54 €

et un résultat cumulé : + 5 418.46 € sans besoin d'affectation aux investissements 2018.

INVESTISSEMENT	Dépenses	10 926.43 €
	Recettes	13 041.24 € + 7 113.83 € excédent reporté

Résultat année n : + 2 114.81 €

et un résultat cumulé : + 9 228.64 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Maire a rappelé les principaux investissements décidés pour 2018 (Kerguerwenn, vestiaires et tribune terrain de foot, programme de voirie, boulo-drome, participation pour le rond-point de Saint-Jean). D'autres travaux ou achats seront examinés lors de l'élaboration du budget, en fonction des capacités financières de la commune. En fonctionnement, l'objectif sera de maîtriser les dépenses sans augmenter les impôts comme c'est le cas depuis 2010.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

▪ **Accastillage 2018**

Après consultation lancée par le responsable du service technique, la commission des travaux réunie le 22 février, a proposé au conseil de valider les offres de l'entreprise Les Forges du Béon :

- pour le matériel du port de plaisance pour un montant de 7 917.98 € HT (9 501.58 € TTC)

et pour l'accastillage de la zone de baignade pour un montant de 744.30 € HT (893.16 € TTC).

Unanimité.

▪ **Travaux église de Locquémeau**

Dans le cadre des travaux de restauration à l'intérieur de l'église de Locquémeau, et après la visite sur place de l'architecte des bâtiments de France, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des côtes d'armor a proposé les travaux suivants :

- travaux de menuiserie sur l'armoire à bannière, la restauration des fonts baptismaux et du coffret d'habillage du tableau électrique dans la sacristie

- et réalisation d'un enduit intérieur sur les façades sud et ouest ainsi qu'un badigeon et un chaulage sur l'ensemble de la nef

Une enveloppe de travaux de 70 000 € HT peut être envisagée sur 2018 et 2019 avec un financement de l'ordre de 80% (Etat + Région et département) à solliciter. L'UDAP 22 apportera son assistance.

Unanimité.

▪ **Régies camping**

Sur préconisations du receveur municipal, le conseil a décidé de supprimer les différentes régies du camping et de les regrouper en une seule et même régie à compter du 1^{er} avril 2018. Franck Lagadec reste le régisseur titulaire avec Frédéric Péru et Laurence Delachair comme régisseurs suppléants. Unanimité.

D'autre part et compte tenu des circonstances, le conseil a émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie, pour le déficit 2017 constaté (305.07 €) par le trésorier et qui a fait l'objet d'un ordre de versement. L'apurement du déficit sera imputé au compte 6718 du budget du camping 2018. Unanimité.

▪ **Emploi contractuel au secrétariat**

Sur proposition du Maire, le conseil a fixé les conditions de recrutement et de rémunération d'Elodie CHEDEMAIL au poste de secrétaire générale, à compter du 1^{er} mai 2018, en remplacement de Patricia CADREN admise à la retraite.
Unanimité.

▪ **Clause de revoyure du Contrat de Territoire 2016-2020**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil a validé les modifications apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020 suite à la revoyure à mi-parcours et a autorisé le Maire, ou son représentant à signer l'avenant actualisant le contrat initial. Unanimité.

Le Maire a précisé, que pour notre commune, sont inscrits dans la clause de revoyure les financements suivants :

- Aménagement de Kerguerwenn : 42 000 €
- Vestiaires terrain de foot et tribune : 71 500 €
- et Construction boulodrome : 36 500 €

- **Questions diverses**

* Le panneau d'affichage du bourg de Locquémeau, en mauvais état, sera remplacé par un nouveau panneau en bois. Coût 1 290 € TTC chez ADEQUAT.

* Une réunion sur la signalétique des chemins de randonnées sera organisée prochainement.

* Le marché des travaux de Kerguerwenn a été attribué à l'entreprise COLAS de Guingamp pour un montant de 133 296 € HT (estimatif LTC de 141 125 € HT).

* Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux des vestiaires et tribune du terrain de foot a été attribué au cabinet d'architectes LAAB Fauquert pour un montant de 15 800 € HT.

* Enfin Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à se réunir, le 21 mars à 20 h, pour un conseil en commission sur le budget, l'avenir de la poste et l'école de voile.

* Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars à 18 h pour le vote des budgets et des subventions.

Séance levée à 22 h 30.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 09.03.2018.